

Communiqué de presse

Le Consortium de tutelle du Fromage Asiago ouvre la voie à la protection des AOP en Chine.

Le Ministre Maurizio Martina : « La distinctivité des produits agroalimentaires du Made in Italy à l'intérieur des marchés mondiaux dépend de la lutte contre la contrefaçon et d'une nouvelle stratégie qui mise sur la diffusion de la connaissance de nos produits AOP et IGP authentiques ». Le président Fiorenzo Rigoni : « Les consortiums de tutelle y apportent leur contribution. L'heure est maintenant venue de mettre en place une approche globale insérée dans le cadre d'une politique consciente de la valeur économique des AOP »

Vicence, 16 novembre 2016 – À l'un des plus grands Salons chinois du secteur agroalimentaire, FHC CHINA, qui s'est tenu du 7 au 9 novembre à Shanghai, le Consortium de tutelle du fromage Asiago a ouvert la voie à une plus grande protection des AOP à travers l'action efficace contre une série de produits américains manifestement en violation de la marque ASIAGO, déposée en Chine. Suite à une plainte du Consortium, en effet, les produits de trois sociétés américaines ont été retirés des stands, alors que la manifestation était en cours.

« Les produits agroalimentaires du Made in Italy – déclare Maurizio Martina, Ministre des politiques agricoles alimentaires et forestières – sont depuis toujours synonymes d'excellence et leur distinctivité sur les marchés mondiaux dépend aussi de la lutte contre la contrefaçon. Nous devons rester vigilants dans ce domaine et c'est pourquoi je remercie le consortium de tutelle du Fromage Asiago pour le travail effectué en défense d'un produit symbole du Made in Italy et de toute la filière agroalimentaire italienne. Notre Pays est leader dans le domaine des contrôles, – poursuit le Ministre Martina – nous avons une stratégie d'action tout à fait nouvelle qui ne mise pas seulement sur la répression, mais aussi sur la diffusion de la connaissance de nos produits AOP et IGP authentiques. Parallèlement, nous travaillons de manière innovante en ce qui concerne les contrôles sur Internet, grâce aux accords conclus avec les plus grands acteurs du commerce électronique. Il y a encore beaucoup de travail à faire et une collaboration concrète avec les producteurs et les consortiums dans cette bataille est fondamentale. Nous voulons stopper avec fermeté ceux qui usurpent nos marques en nuisant d'abord aux entreprises italiennes puis aux consommateurs qui recherchent la qualité italienne ».

« Les Consortiums, avec leurs forces, obtiennent actuellement des succès significatifs en matière de protection – affirme Fiorenzo Rigoni, Président du Consortium – mais il faut maintenant faire front commun et obtenir une reconnaissance politique consciente de la valeur économique, sociale et culturelle des AOP, avec la pleine application du Règlement UE 1151/2012, suivant lequel la protection des Indications Géographiques est un instrument pour protéger « le patrimoine culturel et gastronomique vivant » de l'UE, comme le prescrit aussi l'art.3 du Traité, qui dispose que le patrimoine culturel de l'Union doit être sauvegardé et développé. Cela, à un moment où la conclusion des négociations bilatérales entre l'UE et ses partenaires commerciaux stratégiques doit faire face au poids croissant des économies asiatiques dans le contexte mondial et aux fortes poussées internationales qui visent à renvoyer les appellations d'origine contrôlée à de simples produits génériques ».

Consorzio Tutela Formaggio Asiago

sede legale: Piazzale della Stazione 1 - 36012 Asiago (VI)
sede amministrativa: Corso Fogazzaro, 18 - 36100 Vicenza (VI)
Registro Imprese di Vicenza n. 00703580241 - C.F./P.I. 00703580241 - REA 148240
Tel: 0444 321758 - Fax: 0444 326212
info@formaggioasiago.it - www.formaggioasiago.it - PEC tutelasiago@legalmail.it



C'est justement dans ce panorama que le succès de l'action entreprise par le Consortium de tutelle du Fromage Asiago contre les produits américains en violation manifeste de la marque Asiago AOP, déposée et protégée en Chine, constitue un précédent important, dans l'attente de l'entrée en vigueur de l'accord bilatéral UE-Chine pour la protection des Indications Géographiques réciproques qui, dans ce pays, sont maintenant plus de 1800. Dans l'intervalle, l'axe mondial de la demande de biens et de services et des flux commerciaux correspondants se déplace de plus en plus vers l'Orient, comme l'a démontré aussi la signature récente du Trans-Pacific Partnership (TPP) entre les États-Unis, le Canada et les principaux marchés de l'Asie (Chine exclue), qui concerne 40 % de l'économie mondiale et touche 800 millions de personnes.

Le marché chinois est gigantesque. Il suffit de penser que l'exportation mondiale de fromages en Chine a augmenté, en 2015, de 46,6 %, en battant les résultats de 2014 (44 %) et de 2013 (26 %). En ce qui concerne l'Italie, les quantités sont encore basses, mais les tendances laissent entrevoir un marché extrêmement dynamique, avec un développement, l'an dernier, proche de 17 % qui a récompensé principalement les fromages frais et où la commercialisation de l'Asiago AOP a commencé depuis peu.

Contacts pour la presse : Roberta Zarpellon -TRAGUARDI - Ple Cadorna 40- 36061 Bassano del Grappa VI
T 0424523073 M 3394187543

Consorzio Tutela Formaggio Asiago

sede legale: Piazzale della Stazione 1 - 36012 Asiago (VI)

sede amministrativa: Corso Fogazzaro, 18 - 36100 Vicenza (VI)

Registro Imprese di Vicenza n. 00703580241 - C.F./P.I. 00703580241 - REA 148240

Tel: 0444 321758 - Fax: 0444 326212

info@formaggioasiago.it - www.formaggioasiago.it - PEC tutelasiago@legalmail.it